



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le

Rése
au
Moni
bel

16169782

01 DEC. 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0599.913.920

Dénomination (en entier) : PSI CRO BELGIUM

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Boulevard du Souverain 90 - 1170 Bruxelles
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Transfert du siège social

Texte :

Décision de la gérance du 24 novembre 2016.

le gérant de la sprl PSI CRO BELGIUM, Monsieur Martin SCHMIDT, décide de transférer le siège social du numéro 90, Boulevard du Souverain à 1170 Bruxelles au numéro 181, bte 21, Chaussée de La Hulpe à 1170 Bruxelles, et ce, avec effet au 1er novembre 2016.

Le gérant donne pouvoirs à Monsieur Guillaume BLAUWART, associé de la société civile à forme de SPRL PRAGMA ACCOUNTANCY, donc le siège social est situé au 181, boîte 21, Chaussée de La Hulpe à 1170 Bruxelles afin de procéder aux formalités de publication et à toute modification d'inscription auprès de la BCE, des autorités fédérales, régionales, communales ou auprès d'autre entité publique ou administration.

Guillaume BLAUWART pour PRAGMA ACCOUNTANCY
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/12/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature.